EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE
21 AVR. 2021
A LA SOUS-PREFECTURE

Membres en exercice : 95
Membres présents et représentés : 67

Le Mercredi 14 avril 2021 à 19 heures 30, le Comité syndical s'est réuni **par visioconférence**, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 31 mars 2021.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**
Vu la loi n°2020-1379 du 14/11/2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire , permettant au comité syndical de se tenir dans des conditions assouplies.
Considérant que 60 Membres sont présents et 7 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/12/2021

Collège GEMAPI
Membres en exercice: 37
Membres présents et représentés: 27
Suffrages exprimés: 28: Le Président de l'EPAGE Largue (issu du collège NON GEMAPI) prend part au vote conformément à l'article 11 des statuts.

Action du CTEC : Mise en place de techniques d'hydraulique douce -reconquête de zones humides, zones tampon, chenaux de crues-

Monsieur le Président explique que l'action 1.6 du Contrat Territorial Eau et Climat concerne la reconquête de la fonctionnalité des bassins versants

- Reconstitution des trames vertes et bleues
- Mise en place de techniques alternatives de gestion de évènements climatiques extrêmes (haies, mares, hydraulique douce)

La mise en œuvre de cette action est prévue, dans le CTEC, selon les opportunités avec les Communes et les Intercommunalités,

Considérant les problématiques de gestion et d'optimisation des crues sur le bassin versant de la Largue,
Considérant les enjeux forts concernant les risques d'inondation sur l'agglomération Seppoisienne,
Considérant l'opportunité de renaturation de la zone inondable de la Largue offerte par la commune de Seppois le Haut,
Considérant que l'action est inscrite dans le programme du CTEC de l'EPAGE Largue,
Considérant le taux de financement par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse à hauteur de 80%,

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- d'inscrire au budget 2021 la somme de 25 000 € pour la réalisation de travaux de reconquête de la qualité et du fonctionnement de la zone inondable de la Largue à Seppois le Haut, ainsi que la subvention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse correspondante.

Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 21/04/2021

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 19/04/2021

Le Président,
Daniel DIETMANN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.